

1. *Débitrice*: **ANDRE HENNY SA**, rue Mathurin-Cordier 13,  
**1005 Lausanne**
2. *Sursis concordataire prolongé jusqu'au*: 10.03.2008
3. *Remarques*: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRON-  
DISSEMENT DE LAUSANNE  
sursis concordataire 293 LP  
Par décision du 10 janvier 2008, communiquée le 16 jan-  
vier 2008, le président du Tribunal de l'arrondissement de  
Lausanne a prolongé au 10 mars 2008 le sursis concordat-  
taire, et la suspension des poursuites, accordés à la société  
ANDRE HENNY SA, rue Mathurin-Cordier 13, 1005 Lau-  
sanne, ainsi que le mandat du commissaire Stefan MARGE-  
LISCH, p.a. Capex Conseils SA, CP 68, 1009 Pully.  
La prochaine audience est d'ores et déjà fixée au jeudi 6  
mars 2008, à 10:30 heures.  
  
Tribunal d'arrondissement de Lausanne  
1014 Lausanne  
  
(00278193)